

**Procès Verbal du Conseil De Communauté**  
**SEANCE du Lundi 14 février 2011 à 20 h 00**

L'an deux mille onze, le **lundi 14 février 2011 à 20 h 00**, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Questembert, se sont réunis à la salle de l'Asphodèle à Questembert. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Paul PABOEUF.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 39

Nombre de conseillers suppléants en exercice : 26

Nombre de conseillers titulaires présents : 34

Nombre de conseillers suppléants présents : 14

**Nombre de votants** : 38

Procuration : 0

Date de convocation : 04 février 11

**Etaient présents (titulaires) :**

M. Paul PABOEUF, M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Christian COFFINET, M. Franck GUILLOUZOUIC, Mme Marie-Thérèse GUIDOUX, M. René LUHERNE, M. Alain RICHARD, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Paul HALLIER, M. Gilbert PERRION, M. Serge LUBERT, M. Laurent LE COINTE, Mme Marie-Thérèse LUHERNE, Mme Josiane CIVEL, M. Jean-Claude MORICE, M. Paul SOULARD, M. René CHEVAL, M. André FEGEANT, Mme Marcelle LE PENRU, M. Patrice LAUNAY, M. André SERAZIN, M. Frédéric LE PAVEC, M. Bernard CHAUVIN, M. Patrick OILLAUX, Mme Monique DANION, M. Dominique ROUILLE, M. Pascal GUIBLIN, M. François HERVIEUX, M. Jean Claude RAKOZY, M. Jean-Pierre GUILLET, M. François LE POUL, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Rémi DEMILLAC, M. Jean François HUMEAU.

**Suppléants présents remplaçant un titulaire :**

M. Gérard LAUNAY, suppléant de Questembert, remplaçant Mme Isabelle DESCOURT

Mme Jacqueline LE LEAP, suppléante de Questembert, remplaçant M. Bernard ROUILLE

M. Michel GAUTIER, suppléant de Caden, remplaçant M. Jean-Luc ROUSSEL

M. Michel GOUELLO, suppléant de Rochefort en Terre, remplaçant M. Stéphane COMBEAU

**Suppléants présents ne remplaçant pas un titulaire :**

Mme Laetitia EON, Mme Sylvie GAIN, M. Christophe COLLIN, M. Joël TRIBALLIER, M. François GRIJOL, M. Eugène LE TEXIER, Mme Evelyne CHOCHOIS, M. Henri GUEMENE, M. Hervé BROHAN, M. Patrick MORICE

**Procuration : /**

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Odile COLINEAUX

**2011-02-01- Procès Verbal du 13 décembre 2010**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil de Communauté adopte le procès verbal du 13 décembre 2010.

**2011-02- 02- Administration-Personnel- Présentation du document unique**

Pour rappel, l'autorité territoriale a l'obligation d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses agents. Pour ce faire, elle doit procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir des actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé.

Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Le défaut d'élaboration du document unique et l'absence de mise à jour sont pénalement sanctionnés

La Communauté de communes a missionné le cabinet ELDEO pour :

1. Assister la Communauté à la rédaction du Document Unique
  - Collecte d'information
  - Ecriture du Document Unique
  - Relecture du Document
  - Plan d'action prévention
2. Réaliser l'actualisation annuelle du Document Unique

Pour mémoire le coût de la prestation : 4 300€ HT +798€ HT pour l'actualisation

La première phase des prestations étant terminée, le cabinet ELDEO a présenté les grandes lignes du Document unique devant le conseil communautaire.

Les membres du conseil de Communauté prennent acte de cette présentation du document unique.

### **2011-02-03– Administration–Personnel- Recrutement d'un agent contractuel au service culture-préparation salon du livre**

Suite au départ anticipé de l'agent contractuel recruté pour remplacer l'agent titulaire en congé maternité, il est proposé de solliciter les services d'un agent titulaire à temps non complet exerçant les fonctions de médiathécaire pour la Commune de Berric. Cet agent serait recruté pour une durée de 4 mois à raison de 5h hebdomadaire et aura pour mission la préparation du salon du livre de la jeunesse Mai 2011 sur le pays de Questembert.

Le Conseil de Communauté prend acte de ce recrutement temporaire .

### **2011-02- 04– Administration–Personnel- Gratification des stagiaires**

La Communauté de Communes du Pays de Questembert avait décidé de gratifier les stagiaires de niveau IV minimum qu'elle recevait dans ses services à hauteur de 70 € par semaine.

Vu le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 fixant cette gratification à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale a minima, soit 22 € (plafond horaire 2011) x 151,67 h (temps de travail par mois) x 12,5 % = 417,09 € mensuel (montant non exonéré de toutes cotisations sociales et patronales dans le limite de ce montant).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ce montant minimum de gratification tel que fixé par le décret destiné aux étudiants (enseignement supérieur) réalisant un stage d'une durée supérieure à deux mois consécutifs et autorise M. le Président à verser cette gratification aux stagiaires remplissant ces conditions.

### **2011-02- 05- Administration – désignation d'un second suppléant de la Communauté de communes du Pays de Questembert au SYSEM**

Suite à la délibération n°2010.03.06, le conseil de communauté a désigné MM HERVIEUX et FEGEANT, membres titulaires. Mr PERRION Gilbert est membre suppléant de Mr HERVIEUX. Un deuxième suppléant est nécessaire au sein du SYSEM (strate entre 0 et 20 000 habitants).

Il avait été décidé de surseoir à la désignation du second suppléant. Le second suppléant devait être désigné après installation du 2ème délégué suppléant communautaire/commune.

A ce jour, ce second délégué suppléant au SYSEM (de Mr FEGEANT) n'a pas été nommé.

Pour mémoire, Mme Jacqueline LE LEAP était au SIVOM, suppléante de MR HERVIEUX.

Le comité Déchets par délibération n°2010.11.03 se compose de :

F.Hervieux (Vice Président en charge des déchets)- A.Fégeant - P.Soulard - A.Richard -G. Perrion- P.Morice - E.Le Texier - J.Le Léap - M-O.Colineaux- C.Rivière - C.Coffinet- J. Triballier – C.Magnen,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, désigne Mme Jacqueline Le Léap second suppléant (suppléant de M. Fégeant) au sein du SYSEM.

### **2011-02- 06- Administration – Etude pré opérationnelle siège communautaire, cléherlan, gare- Complète la délibération n°2010-11-25 - Demande de subvention**

Suite aux discussions survenues en Conseil de Communauté du 08 novembre 2010 et conformément à la demande de M. le Préfet, M. le président expose les précisions concernant l'étude pré opérationnelle secteur gare questembert.

L'étude pré-opérationnelle porte sur l'implantation du siège communautaire et également sur l'aménagement de la zone d'activités de Cléherlan. Il s'agit en l'occurrence d'une zone d'activités à vocation artisanale, industrielle et commerciale classée en zone AUIb et UIb du PLU de Questembert. L'espace zone d'activités et l'espace siège communautaire concerneront environ 80% de la surface faisant l'objet d'une étude pré-opérationnelle pour l'aménagement de ce secteur. Les 20% restant représentent la gare, son accès pouvant être commun (accès siège, gare et ZA), son aire de stationnement. Ils comprennent également à la marge, l'aménagement d'une partie de l'axe situé le long de la RD en façade du siège communautaire. L'aménagement de ce secteur ne peut s'étudier sans

intégrer le fonctionnement actuel du quartier. Aussi l'étude pré opérationnelle intègre un diagnostic du fonctionnement de ce quartier.

La ZAC est avant tout un outil d'aménagement. Le choix d'user de cet outil s'effectuera au terme de l'étude pré opérationnelle. Sans présumer des préconisations qui seront faites par l'étude, l'outil ZAC ne sera peut être pas le plus judicieux dans notre cas de figure. En effet, la Communauté est propriétaire de la majeure partie des terrains concernés par l'étude, (voir plans transmis par courriel)

D'autre part, il est convenu que la Commune de Questembert participera via un fonds de concours à la réalisation de cette étude au prorata de la surface la concernant. Le bureau d'étude retenu, *Territoires En Mouvement (56 000 VANNES)*, a intégré cette répartition et présentera en conséquence une facturation détaillée et affinera le pourcentage des frais à la charge de la Commune.

Cette étude s'intègre à la compétence développement économique en ce qui concerne la ZA de Cléherlan. L'implantation du siège relève de la libre administration de la Communauté de Communes du Pays de Questembert.

Ces précisions apportées, il est proposé de solliciter l'aide de la région au financement de cette étude pré opérationnelle. Les Courriers de M. Le préfet sont adressés à chaque conseiller par courriel.

Sur avis favorable du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à l'unanimité moins une abstention à solliciter l'aide de la Région à hauteur de 50% du coût de l'étude.

### **2011-02- 07- Aménagement - Parc Naturel Régional- adhésion à la charte, adoption statuts et désignation d'un délégué communautaire pour siéger au sein du Syndicat mixte de gestion du parc**

M. Le Président rappelle à l'assemblée que par courrier en date du 28 octobre, le Président du Conseil Régional a transmis pour délibération en Conseil de Communauté le rapport de la charte, le plan du parc, les statuts du syndicat mixte de gestion du parc et des documents annexes (annexes de la charte, diagnostic territorial, livret des études réalisées, actions de préfiguration du Parc, synthèse sur l'urbanisation du territoire du projet de Parc. L'ensemble de ces documents est disponible au siège de la Communauté sur cd rom.

Le rapport de charte, le plan du parc, les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc et le courrier du Président de la région ont été transmis par courriel à chaque conseiller communautaire et chaque mairie de la Communauté. Le rapport de charte, le plan et le projet de statuts demeurent consultables au siège communautaire version papier.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, vote à bulletin secret, à la majorité par 26 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions,

- décide d'adhérer au Parc Naturel Régional
- adopte le projet de charte tel que présenté
- approuve les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc
- désigne M. Rémi Démillac délégué de la Communauté de Communes du Pays de Questembert au syndicat mixte de gestion du Parc

### **2011-02- 08- Services techniques – Acquisition matériel et propositions du Comité année 2011**

Le Comité Services techniques s'est réuni le 20 janvier à 18H30.

Le comité propose (avis favorable du bureau) :

- l'acquisition d'une nacelle pour la pose des illuminations de fin d'année, élagage etc..- prix occasion environ 23 000€ HT (27 508 € TTC)
- l'acquisition d'une lame pour dégager la neige – prix environ 4 200 € HT (5 023€ TTC)
- la réparation de l'épareuse pour un montant de 21 490 € HT (25 702,40 € TTC) avec reprise à hauteur de 3000 € TTC de l'autre épareuse hors d'usage.

D'autre part sera soumis lors du débat d'orientation budgétaire l'acquisition de différents matériels.

Le Comité rappelle que les responsables techniques, les élus en charge des travaux de voirie doivent impérativement transmettre au siège communautaire la fiche d'intervention préalable à toute intervention des services. Enfin, dans le cadre du schéma d'aménagement numérique départemental, il est demandé aux communes de transmettre à la Communauté les projets de travaux routiers susceptibles de permettre la pose de fourreaux destinés à la fibre optique.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acquérir une nacelle destinée aux travaux d'éclairage et élagage ainsi qu'une lame et approuve la réparation de l'épareuse
- autorise M. le Président à signer les devis et/ou marchés afférents.

### **2011-02- 09- Déchets - Résultat consultation acquisition d'une benne à ordures ménagères pour 2011 – procédure adaptée supérieure à 90 000 € HT**

Une consultation par procédure adaptée (supérieure à 90 000 € HT) a été lancée le 11 janvier 2011 concernant l'acquisition d'un camion-benne de collecte des ordures ménagères composé : d'une benne à ordures ménagères, équipée d'un lève-conteneurs (appelé basculeur de conteneurs en trémie basse), et montée sur un châssis-cabine porteur type benne à ordures ménagères de 26 t de PTAC. Le marché est ainsi composé de 3 lots.

Pour le lot basculeur, il est possible de rajouter une variante technique en trémie haute.

Annonce parue dans le Ouest France le 15-16 janvier 2011 et sur le site de la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne (mise en ligne) en date du 11/01/2011.

La date de remise des offres était fixée au 31 janvier 2011.

7 offres ont été remises. (9 entreprises ayant retiré le dossier de consultation par téléchargement sur mégalis Bretagne).

FAUN (07 Guilhaing Granges) – TERBERG MATEC FRANCE (51 Reims) – SEMAT (17 La Rochelle) – sAS GARAGE DUCLOS (56 Vannes) – EUROVOIRIE (60 Senlis) – KERTRUCKS (56 Vannes) – MARTENAT SUD BRETAGNE (56 Lanester)

#### **critères de jugement des offres :**

le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse fondé sur des critères classés ci-après dans l'ordre décroissant :

- la valeur technique de l'offre,
- le prix des prestations,
- le service après-vente et l'assistance technique
- le délai de livraison

M. André Fégeant expose le résultat de cette consultation :

- lot N°1 - Un châssis cabine 26 Tonnes pour benne à ordures ménagères  
 L'entreprise Kertrucks (Renault) semble présenter la meilleure offre selon les critères suivants :

### ANALYSE DES OFFRES ACHATS BOM 2011

<b>CHASSIS - lot 1</b>	<b>Société DUCLOS - Garage DAF - marque</b>	<b>Société KERTRUCKS - marque RENAULT</b>	<b>Société Martenat sud Bretagne - marque IVECO</b>
<i>Puissance</i>	310	310	310
<i>BV</i>	automatique	automatique allison	automatique
<i>Ralentisseurs</i>	Échappement Électrique	hydraulique	hydraulique
<i>Réservoir</i>	300 l	315 l	300l
<i>Norme</i>	EURO 5	EURO 5	EURO 5
<i>Cabine</i>	Courte	Courte	Courte
<i>Prix HT</i>	80000	80000	80660
<i>SAV</i>	Vannes	Saint Ave	Vannes
<i>Valeurs Techniques</i>		Après négociation extension de garantie 3 ans/100000 km ou baisse de 1500 € HT sur le prix de vente	
<i>Délai</i>	13 semaines	14 semaines	18 à 20 semaines
<i>Avantages</i>	SAV suspension AR 4 coussins	ralentisseur hydraulique	ralentisseur hydraulique suspension AR 4 coussins
<i>Inconvénients</i>	ralentisseur Électrique	suspension AR 2 coussins	Prix Délai

– lot N°2 - Une benne à ordures ménagères >20m<sup>3</sup><23m<sup>3</sup>

L'entreprise SEMAT semble présenter la meilleure offre selon les critères suivants :

<b>BENNE – lot 2</b>	<b>EUROVOIRIE</b>	<b>FAUN</b>	<b>SEMAT</b>
<i>Volume</i>	21,38 m <sup>3</sup>	22 m <sup>3</sup>	20,1 m <sup>3</sup>
<i>Taux de tassement</i>	variable de 0 à 6	variable de 0 à 6	0 ou 1
<i>Option doublage</i>	8mm	3,5mm+ 3,5mm	6mm+ 6mm
	4000 € HT	1272 € HT	660 € HT
<i>pompe a débit variable</i>	oui	double corps	non disp.
<i>Charge utile</i>	10 925 kg	10 915 kg	11 835 kg
<i>Prix</i>	45 500 € HT	56 742 € HT	44 950 € HT
<i>Option coffre habits 2 x 55 kg ou 1 x 100 kg</i>	350 € + extincteur 200 €	322,00 €	205,00 €
<i>Prédisposition basculeur</i>	1 700,00 €	1 464,00 €	2000 et 1500 € après négociation
<i>SAV</i>	Garantie 1 an	Garantie 1 an	Garantie 1 an
<i>Délai</i>	12 semaines	9 semaines	12 semaines
<i>Avantages</i>	prix		SAV prix
<i>Inconvénients</i>	SAV	prix	volume

– lot N°3 – un basculeur de conteneurs trémie basse ou haute

L'entreprise Terberg semble présenter la meilleure offre selon les critères suivants :

<b>LEVE BACS – lot 3</b>	<b>SEMAT</b>	<b>TERBERG</b>	<b>FAUN</b>
<b>POIDS</b>	600 kg	460KG	450 kg
<b>Temps cycle</b>	6 sec	8 sec	7 sec
<b>Garantie</b>	12 mois	30 mois	12 mois
<b>Prix HT</b>	22 850,00 €	23 125,00 €	17 182,00 €
<b>Prix de prédisposition syst id</b>	inclus	1600 € mais après négociation 1250 €	
<b>SAV</b>	Nantes	Nantes	Rennes
<b>Délai à réception du châssis</b>	12 semaines	12 semaines	9 semaines
<b>Avantages</b>	prix	SAV Garantie Peu de pièces en mouvement	prix
<b>Inconvénients</b>	poids prix des pièces (sav)	prix	montage sur FAUN Uniquement complexité du mécanisme

**Ce qui amène au choix d'un véhicule d'un montant total de : 149 780 € HT**

Sur avis favorable du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- retient pour le lot n°1 – châssis cabine 26 Tonnes l'offre de L'entreprise Kertrucks (Renault) pour un montant de 80 000 € HT (avec négociation sur l'extension de garantie de 3 ans)
  - retient pour le lot N°2 - benne à ordures ménagères l'offre de l'entreprise SEMAT pour un montant de 44 950 € HT + 205 € HT + 1500 € HT (avec négociation sur options) soit un total de 46 655 € HT
  - retient pour le lot N°3 – basculeur de conteneurs trémie basse ou haute l'offre de l'entreprise Terberg pour un montant de 23 125 € HT. (y compris la prédisposition du système de 1250 € HT)
- autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés afférents pour ces trois lots.

### **2011-02-10- Economie – Extension Kervault – Convention SDEM Eclairage public**

L'estimation des travaux d'éclairage public présentée par le SDEM s'élève :

Montant prévisionnel de l'opération :	42 099,20€ TTC
Participation du SDEM :	7 620,00€ TTC
<b>Total à la charge de la Communauté :</b>	<b>34 479,20€ TTC</b>

Sur avis favorable du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de participer à hauteur d'environ 34 479,20€ TTC pour ces travaux. Cette participation sera versée au SDEM.
- autorise M. le Président à signer la convention de réalisation et tous les documents afférents à ce dossier.

### **2011-02-11- Economie – PA des Hibiscus – Cession lot K à la SCI « Pour demain »– Annule et remplace délibération n°2008-07-18**

Lors de séance du 07 juillet 2008, le Conseil de Communauté avait décidé la vente de du lot k d'une surface de 2 387 m<sup>2</sup>, situé sur parc d'activités les hibiscus à Questembert à l'entreprise ORELEC, gérée par M. Cléro. M. Cléro souhaitait développer son activité (électricité et énergies renouvelables).

M. Cléro a depuis créé une Société Civile Immobilière qui se porte acquéreur du lot K aux lieu et place de la SARL ORELEC.

Sur avis favorable de la Commission économique et du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°2008-07-18 en portant cession du lot K à la SCI Pour Demain et non plus à la SARL ORELEC
- d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents afférents à cette cession.

### **2011-02-12- Economie – ZA du Flahec (Berric) – Cession d'un lot de 800m<sup>2</sup> environ à l'entreprise Laffeach**

L'entreprise Laffeach souhaite acquérir un lot d'environ 800 m<sup>2</sup> ZA du Flahec pour développer son activité de peinture en bâtiment.

Sur avis de la commission économique du 26 janvier 2011,

Vu l'avis des Domaines, en date de mars 2009 et la délibération du Conseil de Communauté en date de mars 2009 fixant le prix de cession à 11€ HT/m<sup>2</sup>.

Sur avis favorable de la Commission économique et du bureau, sous réserve de la modification du permis de lotir (modification découpage de deux lots n°4 et 5)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la vente de 800m<sup>2</sup> environ à l'entreprise Laffeach au prix de 11€ HT/m<sup>2</sup>, soit 13.16 € TTC (la Communauté vend le terrain TTC et reverse la TVA aux services fiscaux)
- autorise M. le Président ou son représentant à signer le permis de lotir modificatif, le compromis puis l'acte de vente à intervenir sur ces bases. Les frais d'acte notarié seront supportés par le demandeur.

### **2011-02-13- Economie – ZA du Flahec (Berric) – Cession d'un lot de 3 300m<sup>2</sup> environ à l'entreprise GO TP**

L'entreprise GO TP souhaite acquérir un lot d'environ 3 300 m<sup>2</sup> ZA du Flahec pour développer son activité de travaux publics.

Sur avis de la commission économique du 26 janvier 2011,

Vu l'avis des Domaines, en date de mars 2009 et la délibération du Conseil de Communauté en date de mars 2009 fixant le prix de cession à 11€ HT/m<sup>2</sup>.

Sur avis favorable de la Commission économique et du bureau, sous réserve de la modification du permis de lotir (modification découpage de deux lots n°4 et 5)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la vente de 3 300m<sup>2</sup> environ à l'entreprise GO TP au prix de 11€ HT/m<sup>2</sup>, soit 13.16 € TTC (la Communauté vend le terrain TTC et reverse la TVA aux services fiscaux)
- autorise M. le Président ou son représentant à signer le permis de lotir modificatif, le compromis puis l'acte de vente à intervenir sur ces bases. Les frais d'acte notarié seront supportés par le demandeur.

**2011-02-14- Economie – ZA de LA Nuais (Pluherlin) – Cession lot n°2 de 2 166 m² environ à l'entreprise Cyril TRYJEFACZKA**

Cyril TRYJEFACZKA souhaite acquérir le lot n°2 d'environ 2 166 m² ZA de La Nuais pour développer son activité de vente de trophées personnalisés.

Sur avis de la commission économique du 26 janvier 2011,

Vu l'avis des Domaines, en date de mars 2009 et la délibération du Conseil de Communauté en date de mars 2009 fixant le prix de cession à 6 € HT/m².

Sur avis favorable de la Commission économique et du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la vente de 2 166 m² environ à Monsieur Cyril TRYJEFACZKA au prix de 6 € HT/m², soit 7, 176€ TTC (la Communauté vend le terrain TTC et reverse la TVA aux services fiscaux)
- autorise M. le Président ou son représentant à signer le compromis, l'acte de vente à intervenir sur ces bases ainsi que tous les documents liés à cette cession. Les frais d'acte notarié seront supportés par le demandeur.

**2011-02-15 - Economie – Information avenants travaux PA de la Chaussée Malansac et ZA de Kervault Est**

M. Luherne, Vice Président en charge de l'économie présente pour information des travaux supplémentaires.

PA de la Chaussée- Avenant Lot 1 pour pose et fourniture de drain et réalisation tranchée – Devis SREG : 10 275€ HT soit 3,58% du montant du marché initial – Demande de devis en cours auprès d'EGC

ZA de Kervault – avenant pour bassin de rétention et passage feedergaz (discussion en cours entre la Communauté, Bétali D21 et l'entreprise Charrier) : 11 814,60€ HT soit 1,70% du marché initial. La Communauté prendrait à sa charge seulement 5 921,40€ HT montant lié au bassin de rétention

Le conseil de communauté prend acte de ces informations.

**2011-02-16- Economie – ENVOL 56- avance remboursable 50 000€**

Considérant la modification des statuts communautaires portant sur l'insertion par l'économie avec notamment la« Soutien aux chantiers d'insertion professionnelle du territoire agréés par le Conseil Général du Morbihan et l'Etat », (arrêté préfectoral en cours de signature, validant la modification des statuts en question)

Vu la demande de l'association ENVOL 56,

Vu l'intérêt de développer le maraichage bio sur le territoire,

Vu l'intérêt d'apporter une aide communautaire au développement d'un chantier d'insertion sur le territoire,

Sur avis favorable de la Commission économique et du bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, vote à bulletin secret, décide à la majorité, par 23 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions,

- de verser une avance remboursable de 50 000€ à l'association Envol 56
- de fixer les conditions de remboursement de la manière suivante, remboursement une fois par an sur 5 ans avec un différé d'un an
- d'autoriser M. le Président à signer le contrat d'avance remboursable

**2011-02-17 Economie – ENVOL 56- convention de mise à disposition de parcelles communautaires du Moulin Neuf à l'association ENVOL 56**

Sur avis favorable du bureau,

Il est proposé de mettre à disposition pour un an renouvelable deux fois les terrains jouxtant le site du Moulin neuf. Cette mise à disposition est gratuite pour ces trois premières années.

Le projet de convention est joint à la note de synthèse.

Le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité cette mise à disposition gratuite selon les conditions fixées dans le projet de convention et autorise M. le Président à signer cette convention pour trois ans.

## 2011-02-18- Economie – Projet équipicerie à Pluherlin

Mme Frappesauce, propriétaire et gérante de l'épicerie Vival à Pluherlin, a développé un service de livraison à domicile à cheval. Elle a sollicité pour financer ce projet l'aide de l'Europe au titre du programme leader.

Pour bénéficier de l'aide leader, ce projet doit bénéficier d'une contre partie financement public. Aussi est-il demandé l'avis du conseil Communautaire sur la demande d'aide auprès du Conseil Régional à hauteur de 2000€ sur l'enveloppe 3 du contrat de pays.

Coût estimatif HT		Financement envisagé	
<b>Investissement</b>		Autofinancement (37,50%)	6 259,94 €
Roulotte et son aménagement	11 535,99 €	FISAC (22,17%) (acquis) (contrepartie publique = 1987,79)	3 702,00 €
Investissement cheval et petit matériel	755,58 €	<b>LEADER (28,35%)</b>	<b>4 734,80 €</b>
Aménagement champ et garage roulotte	418,15 €	Fonctionnement (55%)	2 192,86 €
<b>Sous-total</b>	<b>12 709,72 €</b>	Investissement (20%)	2 541,94 €
<b>Fonctionnement</b>		Contrat de Pays (11,98%) (contrepartie publique = 1886,14)	2 000,00 €
Formation meneur et cheval	3 385,02 €		
Publicité (brochures, dépliant)	602,00 €		
<b>Sous-total</b>	<b>3 987,02 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>16 696,74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 696,74 €</b>

Sur avis favorable de la Commission économique et du bureau,  
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur ce projet
- approuve le plan de financement tel que proposé et le versement d'une aide de 2000€ par le Conseil Régional au titre de l'enveloppe 3 du Contrat de Pays.

## 2011-10- 19- Nouvelle Piscine– compte rendu comité piscine du 1/02/2011

### *nouvelle proposition de certains tarifs*

rencontre avec les clubs Nautilus Club et les Vieux de la Vieille

<i>Proposition de tarifs Nouvelle piscine</i>	<i>TARIF</i>	<i>TARIF</i>	<i>TARIF</i>
	CC Quest.	Communes Partenaires	Hors CC
C.L.S.H. QUESTEMBERT COMMUNAUTE	2,50 €	2,75 €	3,00 €
Famille nombreuse (sur présentation carte)	3,00 €	3,00 €	
Ticket d'accès gratuit (Tombola/ Nouveaux résidents de la CC...)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>ESPACE HAMMAM</b>			
ESPACE HAMMAM 1 Entrée	7,60 €		
<b>Abonnement</b>			
10 entrées + une gratuite	76,00 €		
abonnement annuel	260,00 €		
<b>Location pour entraînement ou manifestation (hors surveillance et entretien)</b>			
Utilisation pour une manifestation sportive fédérale	Gratuit		
Utilisation du bassin sportif par une association autre que le Nautic club	57,00 € /heure		

### ***Budget communication (ouverture...)***

Il est proposé une journée portes ouvertes Grand Public le samedi 16 avril 2011 de 10h à 18h. Une inauguration officielle avec les partenaires financiers et élus aura lieu avant l'été.

Le comité piscine du 8/02/2011 a choisi l'esquisse du nouveau logo « piscine beau soleil ».

Un budget prévisionnel pour la partie communication a été présenté au comité piscine. Le montant estimé est d'environ 40 000 € HT.

Il regroupe plaquettes de présentation, le marché signalétique avec panneaux intérieurs et extérieurs, le totem d'entrée et l'enseigne (logo), presse, film publicitaire, autres médias, ... etc

Une communication sera réalisée via le site internet de la Communauté et les bulletins municipaux, les écoles.

La journée porte ouverte se déroulera le 16 avril toute la journée et permettra au public de découvrir le nouvel équipement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte les tarifs complémentaires proposés
- prend acte du budget prévisionnel « communication »

### **2011-02- 20- Nouvelle piscine – Acquisition de matériel d'animation, d'entretien, de sécurité et mobilier de rangement – procédure adaptée inférieure à 90 000 € HT**

Une consultation par procédure adaptée (inférieure à 90 000 € HT) a été lancée le 14 janvier 2011.

Annonce parue dans le Ouest France le 19 janvier 2011 et sur le site de la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne (mise en ligne) en date du 17/01/2011.

Un marché à bons de commande pour une prestation de 4 lots séparés pour lequel il a été fixé un montant minimum de 20 000 euros H.T et un montant maximum de 55 000 euros H.T.

Durée du marché : 12 mois, reconductible une fois pour une année.

La date de remise des offres était fixée au 3 février 2011.

#### **Description des lots :**

**lot 1 – lot matériel animation** (matériel d'aquagym, pour activités aquatiques et scolaires, matériel de nage, matériel enfants, matériel décoration et mobilier aquatique)

**lot 2 – lot matériel de sécurité et surveillance** (matériel d'alerte, lit infirmerie, matériel de secours, ...)

**lot 3 – lot matériel de rangement bassin** (bacs de rangement, étagères, chariots de transport, mobilier de rangement ...)

- **lot 4 – lot matériel d'hygiène et entretien** (laveuse autoportée, canon à mousse, aspirateur, nettoyeur à haute pression, ...)

#### **Critères de jugement des offres :**

- Valeur technique : 45% (1)
- Prix des fournitures : 50% (2)
- Délai de livraison : 5% (3)

Le Conseil de communauté sera amené à effectuer le choix des titulaires des 4 lots.

Dix offres ont été remises : la piscine collective (LPC) - Gama 29 - Ouest Rayonnage - Futura Play – Protect'homs – Nilfisk – Hexagone - La maison de la piscine (LMP) - PLG Grand Ouest - Champenois Collectivités

**Présentation des offres :****Lot 1: Matériel d'animation** (planche-ceinture-tapis...)

LOT 1	LPC	Futura play	Hexagone	LMP
Montant initial 17660.00 €	Les moins: -cage aquatique Bain de soleil	Les moins -Ceinture GB Poissons suspendu Bain de soleil	Les moins: tapis Bain de soleil	Les moins: poissons suspendus
	17 542,38 €	15 426,78 €	18 967,98 €	18 996,27 €

**LOT 2: Matériel de sécurité et de surveillance** ( perche-mégaphone-armoire infirmerie...)

LOT 2	LPC	Futura play	Hexagone	LMP
Montant initial 2740.00 €	Les moins: Armoire infirmerie en plastique	Les moins Néant	Les Moins: Néant	Les moins: Néant
	3 385,69 € OK	4 546,24 €	4 045,00 €	6 898,72 €

**LOT 3: Matériel de rangement** ( étagères-chariots matériel)

LOT 3	LPC	Futura play	Ouest rayonnage	LMP
Montant initial 9550.00 €	Les moins: Pas très design	Les plus: Chariots Porte équipement très complet, grand Chariot range tapis	Les plus: Chariots Porte équipement très complet Grand Chariot range tapis	Les moins:  Chariot porte ceinture Bacs rangements frite LE PRIX
	6 395,19 €	6 288,82 €	7 309,49 €	11 955,15 €

**LOT 4: Matériel de nettoyage** ( autolaveuse-aspirateur-nettoyeur haute pression)

LOT 4	Montant initial 15000,00 € pour <b>autolaveuse autoportée</b>			
	Gama 29	Protect'homs	Nilfisk	Hexagone
Valeurs Techniques 45%	Les moins: largeur de 850mm pour tête de brossage de 650mm	Les moins: Largeur avec embouchure 830 mmpour une tete de brossage de 610mm	Système Eco Flex, réduction consommation d'eau n Nettoyage aux ras des plinthes grâce au plateau mobile. Largeur de travail890mm mais le suceur est mobil comme le plateau	Les moins: largeur d'aspiration 940mm Pas d'économie d'eau
Prix 50%	12 227,44 €	11 632,00 €	10825,6	12 200,00 €
Délai de livraison 5%	10jours	10 jours	7 jours	6 jours

LOT 4 suite	Montant initial 15 000,00 € pour <b>autolaveuse autoportée</b>				
	Pierre Le Goff	Champenois collectivities			
Valeurs Techniques 45%	Les moins: Largeur importante avec suceur 980mm Pas de système d'économie d'eau	4 Programmes de nettoyage. Largeur de suceur 970mm			
Prix 50%	10 516,00 €	10 625,00 €			
Délai de livraison 5%	10 jours	?			

LOT 4	Montant initial <b>canon à mousse</b>				
	Protect'homs	Hexagone	Champenois collectivities	Nilfisk	
Valeurs Techniques 45%	Les moins: Lance pour canon à mousse	Canon à mousse avec son propre compresseur et chariot de transport	Lance pour canon à mousse	Lance pour canon à mousse	
Prix 50%	182,00 €	3 690,00 €	185,00 €	180,80 €	

LOT 4	<b>Aspirateur</b>				
	Protect'homs	Hexagone	Champenois collectivities	Nilfisk	
Valeurs Techniques 45%	Puissance:3kw dépression:211m Bar débit d'air:450m3/heure	Puissance:2750kw dépression:235m Bar débit d'air:403m3/heure	Puissance:3,3kw dépression:220m Bar débit d'air:598m3/heure	Puissance:3Kw Dépression:211m Bar débit d'air:486m3/heure	
Prix 50%	1 754,00 €	1 238,00 €	3 411,00 €	2 569,69 €	
		Pas adapté pour la chaleur			

LOT 4	<b>Nettoyeur haute pression</b>				
	Protect'homs	Hexagone	Champenois collectivities	Nilfisk	
Valeurs Techniques 45%	Puissance:150Bars 3400W  débit d'eau:660L/heure	Puissance:160Bars 2800W  débit d'eau:540L/heure	Puissance:155Bars 2700W  débit d'eau:540L/heure	Puissance:150Bars   débit d'eau:610L/heure	
Prix 50%	698,00 €	882,00 €	560,37 €	657,60 €	

LOT 4	Chariot de lavage				
	Protect'homs	Hexagone	Champenois collectivités	Nilfisk	
Valeurs Techniques 45%	Sans presse 2 seaux de lavage sac poubelles	Un seul saut de lavage ,sac poubelles	Sans presse 2 seaux de lavage, sac poubelles	Presse avec 4 seaux de lavage, fixe balai, sac poubelles	
Prix 50%	134,00 €	520,00 €	124,10 €	346,54 €	
Quantité (4)	536	2080	496,4	1386,16	

#### RECAPITULATIF PAR LOT :

Entreprises	LOT 1 montant HT	LOT 2 montant HT	LOT 3 montant HT	LOT 4 montant HT
LPC	17 542,38 €	<b>3 385,69 €</b>	6 395,19 €	/
Gama	/	/	/	12 227,44 € incomplet
Ouest Rayonnage	/	/	7 309,49 €	/
Futura Play	<b>15 426,08 €</b>	4 546,24 €	<b>6 288,82 €</b>	
Protect'homs	/	/	/	14 387,02 €
Nilfisk	/	/	/	<b>15 619,85€</b>
Hexagone	22 940,58 €	4 045,00 €	/	20 090,00 €
LMP	18 996,27 €	6 898,72 €	11 955,15 €	/
PLG	/	/	/	10 516,00 € incomplet
Champenois Collectivité	/	/	/	15 278,27 €

#### Analyse des offres :

- lot 1 – matériel d'animation : l'entreprise FUTURA PLAY semble présenter la meilleure offre pour ce lot d'un montant de 15 426,08 € HT.
- Lot 2 - matériel de sécurité et de surveillance : l'entreprise LA PISCINE COLLECTIVE (LPC) semble présenter la meilleure offre pour ce lot d'un montant de 3 385,69 € HT.
- Lot 3 – matériel de rangement : l'entreprise FUTURA PLAY semble présenter la meilleure offre pour ce lot d'un montant de 6 288,82 € HT.
- Lot 4 – matériel de nettoyage : ce lot comprend notamment l'achat d'une autolaveuse. Il a été demandé aux entreprises Nilfisk, Champenois Collectivité, Protect'homs d'effectuer une démonstration du matériel le 11/02/2011. Seules les sociétés Nilfisk et Champenois Collectivité ont présenté leur produit. Après analyse, la Société Nilfisk présente la meilleur offre qualité/prix pour l'autolaveuse et satisfait pour le reste du matériel du lot n°4.

Le montant total du marché proposé s'élève à 40 388,19 € HT avec les offres présentées ci-dessus.

### **Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- retient pour le lot 1- matériel animation, l'offre de l'entreprise Futura Play pour un montant de 15 426,08€ HT
- retient pour le lot 2- matériel de sécurité et de surveillance, l'offre de l'entreprise La Piscine Collective (LPC) pour un montant de 3 385,69€ HT
- retient pour le lot 3- matériel de rangement, l'offre de l'entreprise Futura Play pour un montant de 6 288,82€ HT
- retient pour le lot 4- matériel de nettoyage, l'offre de l'entreprise Nilfisk pour un montant de 15 619,85€ HT
- autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés afférents.

### **2011-02-21- Tourisme - Moulin Neuf –Rencontre avec les représentants de VVF du 17/01/2011**

#### **Rencontre avec Mme CHARPENTIER, responsable Direction Région Ouest de VVF VILLAGES et Philippe LONGUEVILLE Directeur du village de vacances**

membres présents : P.PABOEUF – A.RICHARD – G.PERRION – JF HUMEAU – F.HERVIEUX – M.DANION – A.GILBERT (CC)– N.GICQUEL (OT) – S.LEGRAND (PTVL)

Depuis 2010, nouvelle organisation de VVF villages, un nouveau directeur : Bruno DOORLER et division territoriale entre 5 régions en charge des relations avec les propriétaires de villages et l'exploitation des villages avec chaque responsable de site.

**Point de vue VVF sur le village du Moulin Neuf :** site très agréable mais gestion difficile avec les sites éclatés.

Il fait partie du bas du second tiers des villages VVF en difficulté financière (pas rentable)

- Redéfinir un nouveau positionnement marketing
  - et répondre aux nouvelles exigences de la clientèle
  - concurrence « interne » avec les destinations de bord de mer de la Bretagne et Grand Ouest
- problématique de la destination Bretagne sur le site internet de VVF villages : est inscrite en « littoral mer » et non pas « campagne » où pourrait être inclus le village Moulin Neuf
- enquête de satisfaction tendance plus négative : sur les logements, le confort et les services qui en découlent
- par ex, sur l'individuel, la période printemps et automne, difficulté de remplir les lits selon la constitution du foyer ou couples.
- échéance du bail commercial pour décembre 2014 : avenir VVF villages sur le site ? Année 2011-2012 : définir les positions de chacun : 18 mois de recherche ...
  - problématique de l'utilisation de l'espace public avec la mise à disposition à VVF villages (bail), limite juridique avec les espaces jeux enfants ouvert au public et clientèle villages, vérifications techniques dépendent de l'exploitant mais c'est de la propriété de la collectivité ...
  - problématique des gros travaux sur le bâti : toitures sous le bois, infiltrations kéroche et Au-berge, ouvertures kéroche ...

Actuellement plan de rafraîchissement peinture intérieure par VVF selon les problèmes récurrents, voir plan annuel ou quinquennal entre le propriétaire et le gestionnaire mais les dispositions figurant dans le bail commercial sont différentes. Quelle urgence avant la fin du bail en 2014?

#### **Synthèse des échanges et solutions soulevées :**

- développer période d'ouverture mi mai / mi septembre (élargir ?)
- groupe et clientèle individuelle : modification clientèle par ex groupe séniors et nouveaux retraités
- un autre type de restauration ? offrir un produit local, voire individuel, un produit «été » sous forme d'une restauration spécifique l'été (pour les familles). Présence d'un prestataire indépendant pour clientèle de passage.

Attention : gérer les salles selon les différentes clientèle : extérieure/ locale et clientèle du village (essentiellement groupe 110 couverts)

soit une gestion mixte avec « village clubs » pour les groupes avec restauration et une prestation « village location » sans la restauration par VVF (sera gérée par un prestataire à part). Travailler sur les périodes de vacances scolaires

- inscrire VVF villages dans le démarche de progrès pilotée par la Région Bretagne via l'UNAT. Au départ, VVF ne voulait pas répondre à cette démarche mais actuellement y réfléchissent.

Cela permettrait de planifier la rénovation du bâti ou démarches commerciales tourisme social avec des aides au financement.

- Offrir des infrastructures sur le territoire de la CC à coordonner avec le Moulin Neuf

Le Pays touristique de Vannes/Lanvaux en collaboration avec l'office de tourisme communautaire sont en cours de réalisation d'un diagnostic du territoire et positionnement.

Réflexion sur des produits d'animations sur le Moulin Neuf avec différents publics (enfance jeunesse, prestataires tourisme pour opération promotion ...)

#### **calendrier pour suivi et concertation avec VVF villages (Mme CHARPENTIER) :**

- compte rendu de réunion du 17/01/2011 par Mme CHARPENTIER (en cours)
- différentes pistes pour les gros travaux ou travaux d'entretien et chiffrage économique : rencontre technique **le 1er mars 2011** avec la CC (A.RICHARD, A.GILBERT, R.BURBAN ...) et VVF villages (N.CHARPENTIER, P.LONGUEVILLE, M.MAUCORONEL)
- prochaine rencontre élus et VVF villages le 19/04/2011 :

diagnostic du territoire et offres de marketing avec OT et PTVL  
points structurels

Le Conseil de Communauté prend acte de ces informations.

#### **2011-02-22- Tourisme - Moulin Neuf –Convention avec la ville de Questembert pour l'intervention du chantier d'insertion – nettoyage déversoir de l'étang et proximité propriété de la Communauté**

Sur avis favorable de la mairie de Questembert, il est possible que le chantier d'insertion intervienne sur le site du Moulin Neuf,

La Communauté aura à sa charge le remboursement des déplacements et frais annexes.

Il est rappelé que jusqu'ici cette partie du site restait en état afin d'éviter le passage du public à proximité du bâtiment Gernier sinistré. Pour la sécurité du public, il conviendra de réfléchir au moyen de limiter le passage après nettoyage du site.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'intervention du chantier d'insertion de la commune de Questembert sur les propriétés de la Communauté moyennant remboursement des déplacements et frais annexes et autorise M. le Président à signer la convention afférente.

#### **2011-02-23- Finances – Demande de subventions, participations 2011 et salon du livre 2011**

<b>Organismes</b>	<b>Montant 2010</b>	<b>Montant 2011</b>
Adav	280	145,00 €
Adil	6 591,51 €	6 690,44 €
AES	35 538,00 €	40 427,40 €
ALF Ludothèque	70,00 €	
ARIC	4 728,80 €	4 820,00 €
Association Maires du Morbihan	900,00 €	915,95 €
Comité fête Molac	0,00 €	2 000,00 €
COSI	1 000,00 €	1 300,00 €
Eveil (expérimentation pol.enfance)*		21 009,11 €
Iris cinéma	9 000,00 €	10 000,00 €
La marmite	2 500,00 €	2 500,00 €
Luciole (expérimentation pol.enfance)*	7 500,00 €	14 220,10 €
Megalis	1 704,35 €	1 704,35 €
Mission Locale	20 742,08 €	24 441,00 €
ODEM	1 500,00 €	1 500,00 €
OTSI	183 000,00 €	213 500,00 €
Pays de Vannes GIP	11 859,02 €	
Pays de Vannes MDE	9 643,69 €	10 124,10 €
Pays touristique	11 527,82 €	11 527,82 €
PVIR	4 180,80 €	4 445,40 €
PAEJ	1 500,00 €	1 500,00 €
UFNAFAAM		40,00 €
VVF Villages (associat°AVEC)	70,00 €	70,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>313 836,07 €</b>	<b>372 880,67 €</b>

Salon du livre 2011 : le budget estimé pour cette opération est de 47 600€ HT contre 32 200€ HT en 2010. La différence de montant s'explique par l'intégration dans le budget 2011 des spectacles de fin d'année (dépense comptabilisée à part auparavant).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le versement de ces subventions, participations ou cotisations en 2011
- adopte le budget prévisionnel salon du livre 2011.

## **2011-02-24- Finances – marchés publics conclus en 2010**

### **SERVICES**

#### **DE 20 000 € à 49 999 € HT :**

- Etude pré-opérationnelle Aménagement du quartier de la gare, Cléherlan, Siège communautaire :  
Territoire en Mouvement – 56 VANNES

De 50 000 € HT à 89 999 € HT - néant

**De 90 000 € à 132 999 € HT - néant**

De 133 000 € HT à 205 999 € HT – néant

#### **De 206 000 € HT à 999 999 € HT :**

- prestations intellectuelles de suivi-animation d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire de la communauté de Communes : PACT ARIM- 56000 Vannes

**De 1 000 000 € Ht à 2 999 999 € HT -néant**

**De 3 000 000 € HT à 5 149 999 € HT – néant**

### **FOURNITURES**

#### **De 20 000 € à 49 999 € HT :**

- progiciel réseau médiathèques : AFI - 77185 Lognes
- Matériel informatique : Iliane Informatique – 44 Orvault
- fourniture de composteurs individuels bois avec bio-seaux et aérateurs de compost : Brocéliande  
Environnement- 35 Bédée

**De 50 000 € HT à 89 999 € HT - néant**

#### **De 90 000 € à 132 999 € HT :**

- fourniture d'un ensemble d'équipements électroniques (puces,...) et un logiciel pour la gestion et la facturation des données collectées en vue de la mise en œuvre de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères : SULO- 95000 Argenteuil
- fourniture d'une benne ordures ménagères :  
lot 1 chassis – Duclos Vannes  
lot 2 – benne – SEMAT 17 La Rochelle  
lot 3 – basculeur – Terberg Matec 51 Reims
- fourniture de sacs jaunes pour collecte des emballages ménagères : Plastiques et tissages du Luneray – 76860 Ouville la Rivière
- fourniture de carburants et combustibles : les Combustibles de l'Ouest 56 Vannes

**De 133 000 € HT à 205 999 € HT :**

- fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte : PWS France- 71 Crissey

**De 206 000 € HT à 999 999 € HT - néant**

**De 1 000 000 € Ht à 2 999 999 € HT - néant**

**De 3 000 000 € HT à 5 149 999 € HT - néant**

## **TRAVAUX**

**De 20 000 € à 49 999 € HT - néant**

De 50 000 € HT à 89 999 € HT :

- piscine de Questembert  
lot – agencement mobilier, cabines et casiers : SUFFIXE 70 RIOZ

De 90 000 € à 132 999 € HT - néant

De 133 000 € HT à 205 999 € HT - néant

**De 206 000 € HT à 999 999 € HT :**

- **Extension aménagement ZA de Kervault Questembert-**  
Lot 1- terrassement-voirie : Entreprise Charier TP – 56 THEIX  
Lot 2 réseaux EU : Ent RCA - 56 Vannes  
Lot 3 Réseaux souples : Ent. EGC Ouest CANALISATION - 56230 Questembert  
Lot 4 espaces verts : Ent. Duval- 56230 Questembert
- **Extension aménagement PA de la Chaussée Malansac**  
Lot 1- terrassement-voirie : entreprise SCREG - 56800 Ploërmel  
Lot 2 -réseaux EU EP : entreprise EGC Ouest/Coca Atlantic - 56230 Questembert  
Lot 3 – réseaux souples : entreprise ALRE TP -56 BRECH  
Lot 4 – aménagement espaces verts : ISS espaces verts – 56 PLOEREN
- **Centre de secours Molac**  
Lot 1- terrassement VRD : Ent BVTP- 56140 ST Marcel  
Lot 2- gros oeuvre : Interbâtiment- 56230 Questembert  
Lot 3 – enduit extérieur : Breizh façade- 56140 Malestroit  
Lot 4- charpente métallique : Ent. Serru Fer – 56190 Arzal  
Lot 5- couverture- étanch. membrane : Ent. SOPREMA- 29553 Quimper  
Lot 6 menuiserie extérieure et intérieure : Ent. Paris – 56350 Allaire  
Lot 7- cloison, isolation : Ent. Rault- 56580 Rohan  
Lot 8-faux Plafonds, isolation : Ent. Coyac- 56000 Vannes  
Lot 9- faïence, chape, carrelage : Ent. Le Turnier- 56800 Ploërmel  
Lot 10- peinture- Ent. Debays : 56140 Pleucadeuc  
Lot 11- électricité- luminaires : ventilation- Ent. De Decker- 56892 St Avé  
Lot 12- Plomberie sanitaire : Ent. Ryo- 56220 Malansac  
Lot 13 Chauffage aérothermique : Ent Ryo – 56220 Malansac

De 1 000 000 € Ht à 2 999 999 € HT - néant

**De 3 000 000 € HT à 5 149 999 € HT - néant**

Le Conseil de Communauté prend acte de ces informations.

### **2011-02-25 Finances – Budget annexe bâtiments locatifs – admission en non valeur**

Le comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement de certains titres de recettes, en raison de différents motifs, **pour un total de 3 780,48 €.**

Exercice	Réf pièces	Nom du redevable	montant	motif
2009	T12	ALAYA	221,26	Certificat d'irrecouvrabilité
2009	T12	ALAYA	84,00	Certificat d'irrecouvrabilité
2009	T17	ALAYA	639,86	Certificat d'irrecouvrabilité
2009	T2	ALAYA	221,26	Certificat d'irrecouvrabilité
2009	T2	ALAYA	84,00	Certificat d'irrecouvrabilité
2009	T7	ALAYA	639,86	Certificat d'irrecouvrabilité
2009	T7237200845	ALAYA	84,00	Certificat d'irrecouvrabilité
2009	T7237200845	ALAYA	221,26	Certificat d'irrecouvrabilité
2009	T7237200847	ALAYA	639,86	Certificat d'irrecouvrabilité
2009	T7237200848	ALAYA	84,00	Certificat d'irrecouvrabilité
2009	T7237200848	ALAYA	221,26	Certificat d'irrecouvrabilité
2009	T7237200850	ALAYA	639,86	Certificat d'irrecouvrabilité

Le Conseil de Communauté , après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité ces admissions en non valeur.

### **2011-02-26- Logement – Aides aux logements sociaux- Réalisation de 23 logements locatifs sociaux par Vannes Golfe Habitat rue du Pont à Tan Questembert**

Pour mémoire, lors du Conseil de Communauté du 03 mars 2003 (délibération n°5), il avait décidé de fixer l'aide aux logements locatifs réalisés sous maîtrise d'ouvrage bailleurs sociaux à Questembert à 1000€ par logement.

Vannes Golfe Habitat sollicite l'aide Communautaire pour la réalisation de 23 logements sociaux rue du Pont à Tan à Questembert.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le versement de 23 000€ à Vannes Golfe Habitat au titre de la construction de 23 logements à Questembert (rue du Pont à Tan).

### **2011-02-27- Enfance-Jeunesse– Avancée des travaux**

Suite à une première réunion (16 décembre 2010) des 7 communes concernées, où les élus, après plusieurs propositions, ont décidé de travailler un projet Accueil de Loisirs Sans Hébergement intercommunal pour un public 3-11 ans. L'ALSH fonctionnerait pendant les vacances scolaires dans deux-trois-quatre lieux répartis sur le territoire avec un démarrage prévu automne 2011.

Mission étant donnée à Morgane et Philippe de travailler sur :

1-un état des lieux des locaux municipaux pouvant éventuellement servir pour la mise en place de ce projet

2-un travail sur les chiffres de cette tranches d'âges : potentiel enfant, enfants participant déjà à un ALSH, répartie par tranche d'âge – 6 ans et + 6 ans....

3-Travail sur des hypothèse d'implantation des ALSH

Ces points ont été présentés aux élus lors de la deuxième rencontre le 24/01/2011.

Avec l'état des lieux bâtiments + les chiffres enfants, nous avons proposé trois hypothèses :

1- Accueil 3-6 ans à Molac, La vraie croix, Questembert, Berric  
6 ans à Larré, Questembert, Lauzach

2- Accueil des 3-11 ans à La vraie Croix, Questembert, Berric

3- Accueil 3-6 ans à La Vraie croix, Questembert, Berric  
6 ans en rotation sur l'ensemble des communes en fonction des projets

Après échange sur les hypothèses une orientation vers l'hypothèse 2 était envisagée.

Il a été convenu que Philippe présente les éléments à Christophe Collin (pour Molac) pour valider cette hypothèse.

Molac a exprimé des questionnements, sur une prise en compte minime d'un projet innovant du territoire.

En conséquence, il a été décidé de réunir les quatre élus travaillant plus précisément sur le projet ALSH (Magali Dousset, Sabrina Bernard, Gerard Launay et Christophe Collin) avec Morgane et Philippe pour avancer sur cette question.

Rencontre fixée au vendredi 11 février.

Prochaine rencontre des élus des sept communes le 17 mars.

D'ici là la mission donnée à Morgane et Philippe est d'étudier la constitution des équipes d'animation, l'organisation matériel des centres, la prise de contact avec la PMI, La DDCS,..., préparation d'un budget prévisionnel.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces informations.

## **2011-02-28- Environnement- Natura 2000- Désignation d'un représentant communautaire au sein du Comité de pilotage**

Cinq communes de la Communauté (Molac, Malansac, St Gravé, Pluherlin et Rochefort en Terre) sont concernées. L'état finance le poste d'un animateur qui sera hébergé par la Commune de Malansac et qui sera placé sous la responsabilité du Grand Bassin de l'Oust.

A la demande de services préfectoraux, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne M. Jean -Pierre Guillet comme représentant de la Communauté appelé à siéger au Comité de pilotage Natura 2000. M. Guillet était le seul candidat. M. le Président remarque cependant qu'une interrogation demeure quand à la compétence de la Communauté pour cette désignation.

## **2011-02-29- Questions diverses**

### **Projet éolien :**

M. Le Président fait un point sur ce sujet en début de séance.

Après un rappel de l'historique du projet:

1. 2006-2007: approbation de la communauté de communes et des communes sur la réalisation d'une ZDE
2. 2007-2008 : réalisation d'une ZDE sur le territoire de la CCPQ
3. 2007-2008: approbation des communes du scénario énergétique
4. 5 Mai 2008: approbation du changement de statut de la CCPQ afin d'y intégrer les énergies renouvelables
5. 2009 : approbation par toutes les communes des zones délimitées par la ZDE
6. 11 décembre 2009: approbation de la ZDE par le préfet
7. 2 Septembre 2010: signature d'un contrat d'option avec Enercon portant sur les zones définies par la ZDE et la création d'une SEM
8. Automne 2010: signature de bail avec Enercon de tous les propriétaires concernés par la ZDE de Larré.
9. 14 et 15 janvier 2011: permanence en Mairie de Larré afin de renseigner la population.
10. 15 janvier 2011: visite du parc éolien de Campénéac par des résidents de Larré, Le Cours et Molac
11. Implantation du mat de mesure de vent courant printemps 2011 devant évaluer la rentabilité du parc

M. le Président rappelle les éléments ayant penché en faveur du choix de la SEM :

- maximiser les retombées du projet au niveau local
- impliquer la communauté de communes et les communes dans le développement local
- assurer au projet un ancrage dans le milieu
- la SEM sera ouverte à la commune accueillant le parc et aux 2 communes limitrophes du parc que sont Le Cours, et Molac. Questembert pourra si volonté de ses élus y participer aussi du fait de la proximité du parc.

La participation citoyenne a été écartée après réflexion. Ce mode de participation ne permettrait qu'à quelques personnes d'investir, la majeure partie de la population ne disposant pas de moyens suffisants.

Dates des prochaines informations au public:

- Le Cours: Permanence le 18 et 19 mars 2011
- Molac: Permanence le 01 et 02 avril 2011
- Questembert: Permanence le 16 avril 2011
- Réunion publique: semaine 15 (entre le 11 et 15 avril) 2011 en soirée à Questembert

### **Déchets- informations diverses**

Acquisition de 13 000 verres recyclables destinés aux associations et manifestations organisées sur le territoire pour un montant d'environ 3800€

Système de caution pour salles et manifestations – le tarif proposé pour l'enlèvement des déchets est 10€ pour les bacs de 240l et 30 € pour les bacs de 750l. Il est proposé une caution de 30€ à chaque utilisateur de salle (location) restitué sous condition de « bon tri » des déchets.

Comité pilotage recyclerie : Mmes Colineaux et Le Léap intégreront le comité de pilotage Compost communal

Acquisition d'une dizaine de bacs à badge (prix unitaire environ 2000€ HT)

Comité consultatif « cheval en ville » : . Mme Le Léap indique que le Comité mène une réflexion sur le ramassage des sacs jaunes dans l'hyper centre de Questembert avec un cheval. Ce mode de collecte pourrait s'adapter dans les communes ayant des petites rues difficiles d'accès pour les bennes.

Demande du SYSEM : mise à disposition gratuite de l'Asphodèle pour l'organisation du Green Quiz (concours pour collégiens) le 05 avril 2011. Cette manifestation mobilisera l'ensemble des collèves du territoire du SYSEM et aura des retombées médiatiques importantes.

### **Planning**

Bureau : 28 mars à 17H

Conseil de Communauté : 5 avril à 20H

Salon énergie renouvelable : 16 avril 2011 sous les halles

Portes ouvertes piscine : 16 avril

Rando.com le 26 mars à Pluherlin et St Gravé (plusieurs circuits)...

### **Culture**

Inauguration des Digitales (centre d'arts de Caden) le 14 mai à 11H

ZARINA KHAN : la subvention demandée au Conseil Général si elle est accordée sera reversée à la Compagnie Zarina Khan en sus des 7000€ (complément à la délibération n°2010-12-29)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte de ces informations
- autorise M. Le Président à acquérir une dizaine de bacs à badge et signer le marché afférent à cette acquisition
- accepte la mise à disposition gratuite de l'Asphodèle au SYSEM pour l'organisation du Green Quiz
- accepte à l'unanimité moins une abstention de verser à la Compagnie Zarina Khan le montant de la subvention éventuelle du Conseil Général allouée à la Communauté pour le spectacle Prométhée ou la Promesse du feu en complément de la rémunération déjà versée (7000€). Ce versement ne pourra intervenir que si la Communauté perçoit une subvention du Conseil Général au titre de cette manifestation.

**BROHAN Hervé**

**CHAUVIN Bernard**

**CHEVAL René**

**CHOCHOIS Evelyne**

**CIVEL Josiane**

**COFFINET Christian**

**COLLIN Christophe**

**COLINEAU Marie Odile**

**COMBEAU Stéphane**

**DANION Monique**

**DEMILLAC Rémi**

**DESCOURT Isabelle**

**EON Laetitia**

**FEGEANT André**

**GAIN Sylvie**

**GALUDEC Jean Pierre**

**GAUDIN Thierry**

**GAUTIER Michel**

**GOUËLLO Michel**

**GRIJOL François**

**GUIBLIN Pascal**

**GUIDOUX Marie Thérèse**

**GUILLET Jean Pierre**

**GUILLOUZOUIC Franck**

**GUÉMENE Henri**

**HALLIER Paul**

**HERVIEUX François**

**HUMEAU Jean François**

**LAMBERT Jérôme**

**LANN-CORRE Hélène**

**LAUNAY Patrice**

**LAUNAY Gérard**

**LE COINTE Laurent**

**LE LEAP Jacqueline**

**LE PAVEC Frédéric**

**LE PENHUIZIC Patrice**

**LE PENRU Marcelle**

**LE POUL François**

**LE TEXIER Eugène**

**LORIC Yves**

**LUBERT Serge**

**LUHERNE René**

**LUHERNE Marie-Thérèse**

**MAGNEN Claude**

**MAIGNE Sophie**

**MELUC Marie-Pierre**

**MORICE Jean-Claude**

**MORICE Patrick**

**OILLAUX Patrick**

**ONNILLON Lionel**

**PABOEUF Paul**

**PEDRONO Marie-Thérèse**

**PERRION Gilbert**

**POIRIER Eric**

**POSSEME Gildas**

**RAKOSY Jean Claude**

**RICHARD Alain**

**RIVIERE Catherine**

**ROUILLE Bernard**

**ROUILLE Dominique**

**ROUSSEL Jean Luc**

**SERAZIN André**

**SEROT Charles**

**SOULARD Paul**

**TRIBALLIER Joël**